

1304

Eidgenössisches Departement des Innern
 Département fédéral de l'intérieur
 Dipartimento federale dell'Interno

19 août 1981

Première Conférence des Ministres européens responsables de la santé publique, Madrid, 22 - 24.9.1981, délégation

Département de l'intérieur. Proposition du 27 juillet 1981
(annexe)

Département des affaires étrangères. Co-rapport du 10 août 1981
(adhésion)

Département des finances. Co-rapport du 10 août 1981 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

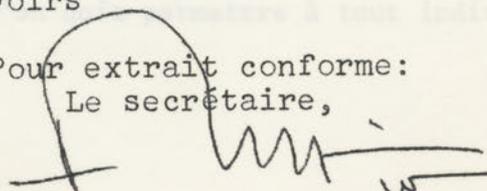
d é c i d e :

1. La délégation suisse à la Conférence des Ministres responsables de la santé publique, qui se tiendra à Madrid du 22 au 24 septembre 1981, est composée comme suit:
 - M. le Conseiller d'Etat Karl Kennel, Schultheiss du Canton de Lucerne, et président de la Conférence suisse des directeurs des affaires sanitaires, Chef de la délégation;
 - M. le Dr Jean-Paul Perret, directeur-suppléant, Office fédéral de la santé publique;
 - Mme Anne Meylan, collaboratrice diplomatique du Service du Conseil de l'Europe, Division politique I, DFAE.
2. Une indemnité journalière fixée en accord avec l'Office du personnel est allouée aux membres de la délégation. De plus, le Chef de délégation a droit à une indemnité additionnelle de 15 francs par jour pour les dépenses supplémentaires justifiées. Les billets d'avion (classe touriste) seront commandés par l'Office de la santé publique pour M. le Conseiller d'Etat Kennel et le Dr Perret et par le département des affaires étrangères pour Mme Meylan.
3. Les dépenses relatives à cette délégation sont à imputer sur le compte 103.201.04 (délégations désignées par le Conseil fédéral) pour M. le Conseiller d'Etat Kennel, et sur le compte des départements de l'intérieur (Office fédéral de la santé publique) et des affaires étrangères pour les délégués respectivement désignés.

Extrait du procès-verbal:

- EDI	10	pour	exécution	
- EDA	10	"	"	avec les pouvoirs
- EFD	7	pour	connaissance	
- EFK	2	"	"	
- FinDel	2	"	"	

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



Dodis





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT DES INNERN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'INTERNO

Distribuée
 à la presse

3003 Berne, le 27 juillet 1981

Au Conseil fédéral

Première Conférence des Ministres européens
 responsables de la santé publique

I

Le Conseil de l'Europe compte aujourd'hui 13 Conférences dites de ministres spécialisés. Elles réunissent, à intervalles réguliers de deux ou trois ans, les responsables dans les gouvernements nationaux de certains grands problèmes sectoriels (justice, éducation, aménagement du territoire, environnement . . .). Dernièrement ont vu le jour les Conférences de ministres responsables de la sécurité sociale, ainsi que celle des ministres des migrations. Sur invitation du gouvernement espagnol, la première Conférence des ministres européens de la santé publique se tiendra à Madrid, du 22 au 24 septembre 1981. L'idée en avait été lancée en mars 1979, à la première Conférence des Ministres pour la sécurité sociale, et a reçu l'accord du Comité des Ministres en septembre de la même année.

II

La tenue d'une Conférence des ministres de la santé comble une lacune. Parmi les préoccupations majeures des autorités dans le domaine de la santé, la médecine préventive joue un rôle important.

Le titre général sous lequel se dérouleront les débats de la Conférence, est : "une approche européenne pour la promotion de la santé". Du fait que les Etats membres du Conseil de l'Europe constituent un groupe relativement homogène de plusieurs points de vue, on est en droit d'envisager d'établir une stratégie commune pour la promotion de la santé au niveau européen. Dans l'optique du gouvernement espagnol, cette Conférence devrait avoir pour but de montrer que, par la médecine préventive et l'éducation pour la santé, l'on doit permettre à tout individu,

homme, femme ou enfant, de jouer un rôle plus actif dans la politique de la santé publique. Les deux thèmes suivants, d'importance particulière, ont été retenus comme sujet des délibérations de la Conférence : - la prévention de la maladie et - l'éducation pour la santé. L'exposé de chacun de ces thèmes a été élaboré sur la base des réponses nationales à un questionnaire, mis au point par le Comité ad hoc des Hauts Fonctionnaires chargé de la préparation de la Conférence, auquel la Suisse était représentée. Ces travaux ont été menés en liaison aussi avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Son Bureau régional pour l'Europe a, en effet, demandé au Secrétariat à Strasbourg à être associé dès le début aux réunions du Comité préparatoire des Hauts Fonctionnaires, estimant que "la Conférence (du Conseil de l'Europe) constituerait une précieuse contribution à la mise en oeuvre d'un programme européen de soins sanitaires primaires faisant suite à la Conférence d'Alma-Ata". Le rapport de synthèse sur le sujet "prévention de la maladie" a été préparé par la délégation irlandaise et sera présenté par le Ministre irlandais de la santé. Il en est de même pour le rapport sur "l'éducation à la santé", qui sera présenté par le Ministre suédois de la santé. Les deux thèmes ont été analysés de manière approfondie et ont permis de mettre en évidence leurs aspects les plus variés. Sous leur forme finale, ces rapports représenteront, pour les professionnels, d'utiles instruments de travail. Ils fourniront également au Conseil de l'Europe des bases nouvelles pour ses activités intergouvernementales dans le domaine de la santé publique. La discussion des sujets mentionnés conduira la Conférence à prendre des Conclusions dont un projet est en voie d'élaboration par le Comité des Hauts Fonctionnaires.

III

La Conférence de Madrid étant la première à réunir les Ministres européens responsables de la santé publique, cela nous laisse une certaine latitude pour établir la composition de la délégation suisse. Une grande part des problèmes afférents à la santé sont de la compétence cantonale, tout particulièrement ceux qui sont relatifs à l'éducation pour la santé. Nous avons donc pris contact avec le président de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires, M. le Dr Karl Kennel. Celui-ci, cette année, assume en outre la présidence du Conseil d'Etat du Canton de Lucerne (Schultheiss) et s'est déclaré disposé à participer à la Conférence de Madrid. L'accompagneront, un représentant de l'Office fédéral de la santé publique, le Dr J.-P. Perret, Directeur-suppléant, qui a participé aux travaux préparatoires du Comité ad hoc des Hauts Fonctionnaires et Mme A. Meylan, représentant le Service intéressé du Conseil de l'Europe, à la Division politique I du Département des affaires étrangères.

1305

- 3 -

IV

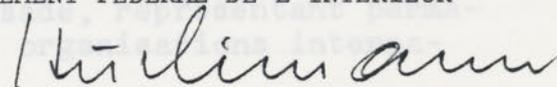
19 août 1981

Au vu des considérations ci-dessus, nous avons l'honneur de

p r o p o s e r :

- 1) La délégation suisse à la Conférence des Ministres responsables de la santé publique, qui se tiendra à Madrid du 22 au 24 septembre 1981, est composée comme suit :
 - M. le Conseiller d'Etat Karl Kennel, Schultheiss du Canton de Lucerne, et président de la Conférence suisse des directeurs des affaires sanitaires, Chef de la délégation.
 - M. le Dr Jean-Paul Perret, directeur-suppléant, Office fédéral de la santé publique
 - Mme Anne Meylan, collaboratrice diplomatique du Service du Conseil de l'Europe, Division politique I, DFAE
- 2) Une indemnité journalière fixée en accord avec l'Office du personnel est allouée aux membres de la délégation. De plus, le Chef de délégation a droit à une indemnité additionnelle de 15 francs par jour pour les dépenses supplémentaires justifiées. Les billets d'avion (classe touriste) seront commandés par l'Office de la santé publique pour M. le Conseiller d'Etat Kennel et le Dr Perret et par le Département des affaires étrangères pour Mme Meylan.
- 3) Les dépenses relatives à cette délégation sont à imputer sur le compte 103.201.04 (délégations désignées par le Conseil fédéral) pour M. le Conseiller d'Etat Kennel, et sur le compte des Départements de l'intérieur (Office fédéral de la santé publique) et des affaires étrangères pour les délégués respectivement désignés.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR


Pour rapport joint :

- Département fédéral des affaires étrangères
- Département fédéral des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal :

- Chancellerie fédérale, pour établissement des pouvoirs, à remettre à Division politique I, DFAE
- Département fédéral des affaires étrangères, en 10 exemplaires
- Département fédéral de l'intérieur, en 10 exemplaires
- Département fédéral des finances, en 5 exemplaires